

La Belgique mise sur la création « maison »

Les Anglo-Saxons ont acquis un savoir-faire indéniable dans le domaine des séries. De nombreux pays européens entendent faire de même. Comment s'y préparent-ils ?

ENTRETIEN

François Tron est directeur de la télévision à la RTBF (Radio-télévision belge francophone), qui comprend La Une, La Deux, La Trois et Arte Belgique.

La Belgique est-elle une terre de création de séries ?

Il faut distinguer la Flandre de la Wallonie. La Flandre, depuis quinze ans au moins, produit beaucoup de téléfilms et de séries pour ses chaînes nationales. Il s'agit d'une fiction bien ancrée localement, identitaire, et qui s'exporte bien. Certaines fictions flamandes ont été achetées par les Etats-Unis et aussi par d'autres pays.

Pour leur part, les francophones, au sein du groupe public de la RTBF, ont très peu produit de séries par le passé. Il y a eu quelques collections belgo-belges lors de cinq ou six soirées par an. Nous avons aussi coproduit une série avec la France, « A tort ou à raison » mais, son avenir étant lié aux choix du diffuseur français, ce n'était pas tenable pour nous. Autant dire que depuis pas mal de temps il n'y avait pas de fiction belge sur les chaînes du service public.

C'est à partir de 2013 que les choses changent : la RTBF et le gouvernement de la Communauté française (la Wallonie et Bruxelles) décident ensemble de financer et développer une « industrie » de production de séries. Nous partions quasiment de zéro, mais nous voulions lancer un projet qui s'inscrive dans la durée, avec la télévision publique belge en point d'appui.

Pourquoi cette décision en 2013 ?

Comme nombre d'autres pays, nous constatons, alors, qu'un mouvement de fond s'est généralisé en Europe : la fiction « locale » attire de plus en plus de public, dépassant même les séries américaines,

longtemps hégémoniques. A quelques exceptions près, dont la France, les fictions nationales font désormais partie des cinq ou dix meilleures audiences annuelles sur les chaînes publiques européennes. C'est le cas notamment au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suède...

Quant aux séries américaines, elles n'ont pas perdu leur potentiel d'audience, mais

son de plus en plus suivies sur Internet, parfois même quelques heures après leur diffusion aux Etats-Unis, en version originale sous-titrée, moyennant une rémunération à l'acte.

Ce qui amène nécessairement à se demander si – et jusqu'à quand – les chaînes de télévision resteront le modèle dominant pour consommer des images.

Tous les diffuseurs sont, donc, confrontés à cette problématique : comment proposer une offre alternative à des coûts de production raisonnables ? A titre indicatif, un téléfilm français oscille, en moyenne, autour de 2 millions d'euros et une série américaine entre 4 et 7 millions, mais elle n'est vendue à la France que 300 000 ou 400 000 euros, son coût ayant déjà été amorti, au moins en partie, sur le marché domestique...

L'équation paraît en effet difficile...

Effectivement, d'autant que le marché belge francophone se voit confronté à une concurrence atypique. La Belgique, dont 98 % de la population est câblée, ne reçoit pas seulement les chaînes de la RTBF, mais aussi toutes les grandes chaînes françaises, aux budgets sans commune mesure avec les nôtres.

Pour favoriser l'émergence d'une autre offre, nous devons donc nous appuyer sur la créativité d'un tissu de production francophone déjà existant et très développé : celui du cinéma. Pour autant, nous travaillons avec des budgets bien sûr modes-

tes : pour les quatre séries par an que nous sélectionnons, l'épisode belge de cinquante-deux minutes coûte environ 240 000 euros, quand celui de la France tourne autour de 1,3 million et celui du Royaume-Uni autour de 560 000 euros, en moyenne...

Les projets doivent-ils répondre à des critères précis, et comment les sélectionnez-vous ?

Nous avons un mot d'ordre : cette fiction doit entrer en résonance avec l'identité belge, être ancrée dans le contemporain ou la société, et pouvoir être accessible à tous, en début de soirée. Peu importe le genre. Cela dit, les thématiques peuvent être transgressives, car, en Belgique, le rap-

port à la création s'avère plus libre qu'en France.

Une fois un projet retenu et lancé en développement, nous finançons un pilote de dix à quinze minutes : cela permet de se faire une idée de la réalisation, du jeu des acteurs et du casting ainsi que de la force des textes. Présents sur le tournage, les auteurs sont très impliqués dans la réalisation de leur scénario.

En un mot, nous expérimentons. Tout ne fonctionnera pas, mais j'espère que nous allons irriguer le tissu créatif belge : avec les professionnels du cinéma, mais aussi en jouant le rôle de pépinière d'auteurs, de réalisateurs, de producteurs, certains se formant sans filet, d'autres recevant une formation prévue à cet effet.

Quand vous dites qu'une série peut être « transgressive », que voulez-vous dire ?

Un exemple : « Ennemi public », que l'on doit diffuser au printemps 2016, puise des éléments de sa thématique dans l'« affaire Dutroux », qui a marqué la société belge et reste douloureusement inscrite dans sa mémoire. Dans cette fiction, il s'agit d'un homme qui, après avoir été emprisonné pour l'assassinat d'enfants, est recueilli dans un monastère, où il demande à devenir moine. Or, un mois après son arrivée, une enfant disparaît... Ce sujet va immédiatement résonner auprès du public belge.

Une série a-t-elle vu le jour dans le cadre de l'aide à la création décidée en 2013 ?

Oui, car on veut aller vite ! Poussés par l'objectif énorme que représente l'engagement de diffuser de la fiction belge quarante semaines par an d'ici quatre ans, soit quatre séries de dix épisodes chaque année, nous nous sommes jetés dans la bataille et en avons déjà produit une en 2014. La prochaine, une série policière intitulée « La Trêve », sera diffusée en octobre.

Dans l'esprit de la formule « *Make local and think global* », c'est-à-dire évoquer des sujets universels dans le cadre d'une production bien identifiée culturellement, je suis vraiment persuadé que la fiction nationale a de beaux jours devant elle ! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARTINE DELAHAYE

Prochain article : la Suède

Les Pays-Bas impuissants face aux mastodontes du Net

DE LA TÉLÉVISION NÉERLANDAISE, on ne connaît guère, en général, que la télé-réalité qu'inventa le Néerlandais John de Mol, à la tête du groupe Endemol. Dans le domaine de la fiction, les trois chaînes publiques, délaissant les téléfilms au fil des dix dernières années, en sont venues à consacrer chacune un soir de la semaine à des séries « faites maison », à 20 h 30. Ce qui a plu au public. Aussi, quand la crise fut venue, les coupes budgétaires concernèrent le divertissement, toujours roi mais en perte de vitesse, tandis que la fiction voyait sa dotation mieux pourvue.

Comme dans le reste de l'Europe, les téléspectateurs réclamaient de plus en plus qu'on leur raconte une histoire, soir après soir. « On voit bien que les séries vont devenir un

gros business, mais cela ne veut pas dire que tout va dans le bon sens aux Pays-Bas », remarque Marina Blok, responsable fiction au sein de la compagnie de diffusion NTR, qui travaille pour le service public (la structure du système télévisuel néerlandais n'a rien à voir avec la nôtre).

Comme « on fait des saucisses »

« Beaucoup sont prêts à aller vite pour produire des séries, comme on le leur demande, mais à la façon dont on fait des saucisses ! Alors qu'il faut du temps, pour aboutir à quelque chose de qualité », ajoute-t-elle.

Mais le plus inquiétant, à ses yeux, faute d'une réflexion menée à l'échelle européenne, tient à la puissance de frappe des nouveaux mastodontes du Net que sont Netflix et

Amazon, ou les grands réseaux de téléphonie qui commencent à produire eux-mêmes des séries. Comment préserver une politique de fiction ambitieuse avec 300 000 à 400 000 euros par épisode, dans le service public hollandais, quand les géants débarquent avec des millions et aspirent les bons auteurs ?

S'allier avec Netflix, comme l'a fait le service public norvégien pour produire la série « Lilyhammer » ? S'il n'est pas totalement interdit aux diffuseurs publics néerlandais de travailler avec des producteurs ou des distributeurs privés, la politique du système du pays n'y incite pas et ne permet pas de collaborer avec Netflix. Pour le moment, tout au moins. ■

M. D.